

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

Papeete, le 18 MAI 2021

N° 60-2021

Document mis
en distribution

Le 18 MAI 2021

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2021,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur et Madame les représentants Luc FAATAU et Moihara TUPANA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2950/PR du 30 avril 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2021.

Conformément à l'article 21 de la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 3 février 2021 relatif au report sur l'exercice 2021 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2020 pour, d'une part, le compte d'affectation spéciale « Fonds pour le développement du tourisme de croisière » (FDTC), et d'autre part, le compte d'affectation spéciale « Fonds de prévention sanitaire et sociale » (FPSS).

1. – Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

S'agissant des recettes, les CP reportés, pour un montant de 398 575 476 F CPF, sont financés par le résultat d'investissement reporté, à hauteur de 315 531 115 F CPF, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 83 044 361 F CPF.

S'agissant des dépenses, le report sur l'exercice 2021 du reliquat non consommé des CP de 2020 s'élève à 398 575 476 F CPF et concerne :

- La construction du débarcadère et aménagement de la plage publique de Papaputa à Rangiroa (163,6 M F CPF) ;
- L'aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora (140 M F CPF) ;
- L'aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava (39,1 M F CPF) ;
- L'aménagement du débarcadère de Papetoai (15,1 M F CPF) ;
- L'aménagement du débarcadère de Paopao (14,7 M F CPF) ;
- Les équipements et les aménagements touristiques (10,7 M F CPF) ;
- L'aménagement du débarcadère de Vairao (8,9 M F CPF) ;
- La construction d'un Fare Manihinihi à Paopao (4,1 M F CPF) ;
- Les équipements et aménagements touristiques - 2020 (2 M F CPF).

Avec ce report, l'enveloppe des CP consacrée en 2021 aux programmes d'investissement s'établit à 573 575 476 F CPF (dont 175 000 000 F CPF inscrits au BP 2021).

2. – Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Au niveau des recettes, les CP reportés pour un montant de 44 640 902 F CPF sont financés par la compensation du résultat d'investissement reporté déficitaire, à hauteur de 5 327 048 F CPF, via un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 49 967 950 F CPF.

Au niveau des dépenses, le report sur l'exercice 2021 du reliquat non consommé des CP de 2020 s'élève à 44 640 902 F CPF et concerne :

- La prévention - Aménagements et équipements - 2020 (21,6 MF CPF) ;
- La promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019 (20 MF CPF) ;
- Les subventions aux associations - 2020 (2,9 MF CPF).

Avec ce report, l'enveloppe des CP consacrée en 2021 aux programmes d'investissement s'établit à 79 640 902 F CPF (dont 35 000 000 F CPF inscrits au BP 2021).

*
* *

Examiné en commission le 17 mai 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Luc FAATAU

Moihara TUPANA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF2120670DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2021

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 APF du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2020-74 APF du 3 décembre 2020 modifiée, approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021 ;

Vu l'arrêté n° 690 CM du 30 avril 2021 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2021/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les recettes extraordinaires du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2021 sont modifiées comme suit :

Mission / Ligne budgétaire	Article	Intitulé	En +	En -
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	315 531 115	
		Total mission 001	315 531 115	0
951	106 8	GESTION FINANCIERE		
		Excédents de fonctionnement capitalisés	83 044 361	
		Total mission 951	83 044 361	0
		TOTAL GENERAL	398 575 476	

Article 2.- Le report sur l'exercice 2021 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2020, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 398 575 476 XPF, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

Article 3.- Les recettes extraordinaires du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) pour l'exercice 2021 sont modifiées comme suit :

Mission / Ligne budgétaire	Article	Intitulé	En +	En -
951	106 8	GESTION FINANCIERE		
		Excédents de fonctionnement capitalisés	49 967 950	
		Total mission 951	49 967 950	0
		TOTAL GENERAL	49 967 950	

Article 4.- Les dépenses extraordinaires du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) pour l'exercice 2021 sont modifiées comme suit :

Mission / Ligne budgétaire	Article	Intitulé	En +	En -
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 327 048	
		Total 001	5 327 048	
		TOTAL GENERAL	5 327 048	

Article 5.- Le report sur l'exercice 2021 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2020, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 44 640 902 XPF, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), est confirmé.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG

ANNEXE 1
 ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2020 ET REPORTES A LA GESTION 2021 - FDTC

MISSION	PROGRAMME	N°AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTES
904	90401	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	10 776 867
904	90401	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 179 488
904	90401	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	39 099 031
904	90401	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 766 116
904	90401	2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	8 944 142
904	90401	3.2017	Aménagement du débarcadère de Papetoai	15 165 908
904	90401	1.2018	Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	140 000 000
904	90401	3.2019	Construction du débarcadère et aménagement de la plage publique de Papaputa à Rangiroa	163 608 933
904	90401	1.2020	Équipements et aménagements touristiques - 2020	2 034 991
Total 90401			EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	398 575 476
Total 904		TOURISME		398 575 476
TOTAL GENERAL				398 575 476

ANNEXE 2
 ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2020 ET REPORTES A LA GESTION 2021 - FPSS

MISSION	PROGRAMME	N°AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTES
910	91002	1.2019	Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019	20 000 000
910	91002	1.2020	Prévention - Aménagements et équipements - 2020	21 665 220
910	91002	2.2020	Subventions aux associations - 2020	2 975 682
Total 91002			SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	44 640 902
Total 910			SANTE	44 640 902
TOTAL GENERAL				44 640 902